

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 3 février 2020, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers, Gino Vachon et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les Conseillères Dany Plante, Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Xavier Bouhy est absent

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2020-02-016

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-017

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020.**

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-02-018

**ARCHIVAGE : DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'autoriser madame Kathleen Veilleux, directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de documents d'archives. Lesdits documents constituent des demandes sans valeur financières et administratives dont la destruction sera effectuée en conformité avec le calendrier de conservation des documents de la Municipalité (2017) et les délais minimaux de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). L'ensemble de ces documents représente 17 boîtes. Un bordereau de destruction des documents est consigné aux archives de la municipalité indiquant les documents qui sont autorisés à être détruits.

ADOPTÉE

2020-02-019

**VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES -  
TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTAIRES À LA MRC  
ROBERT-CLICHE**

ATTENDU la transmission d'un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2020 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser la transmission de cet extrait à la MRC Robert-Cliche ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à retirer les dossiers dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC Robert-Cliche;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor désigne madame Kathleen Veilleux à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu jeudi 14 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-02-020

**EMBAUCHE 2 POMPIERS VOLONTAIRES : MESSIEURS MAXIME  
LABOSSIÈRE ET JONATHAN BOUCHER**

ATTENDU QUE le service de sécurité en incendie est en affichage pour l'embauche de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE des candidats ont déposé leur candidature ;

ATTENDU Que le directeur du service de sécurité en incendie a procédé à leur entrevue et recommande leur candidature;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'embauche de Messieurs Maxime Labossière et Jonathan Boucher, deux nouveaux pompiers volontaires ;

QUE ces deux candidatures soient formées selon les exigences du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal du Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2020-02-021

**CONTRAT DE TRAVAIL : DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

ATTENDU que Madame Sylvie Groleau est à l'emploi de la municipalité depuis le 16 octobre 1990;

ATTENDU qu'elle occupe les fonctions de directrice générale adjointe de façon ininterrompue depuis le 16 octobre 1990;

ATTENDU que la directrice générale adjointe accepte de poursuivre ses fonctions de façon permanente;

ATTENDU que le contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la Loi sur les normes du travail (RLRQ, c. N-1-1), dans la mesure où ils sont applicables puisque la directrice générale adjointe est une cadre supérieure au sens de la loi;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mettre sous contrat les conditions et modalités de la direction générale adjointe madame Sylvie Groleau et mandate Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire et madame Kathleen Veilleux à signer le contrat.

ADOPTÉE

2020-02-022

**CONTRAT DE TRAVAIL : AGENTE CULTURELLE ET CHARGÉE DE PROJETS**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Mercier est à l'emploi de la municipalité de Saint-Victor à titre d'agente culturelle à temps partiel pour un 16 heures par semaine depuis le 26 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire les services de madame Marie-Claude Mercier à titre de chargée de projets pour compléter des dossiers de subventions et autres mandats pour combler un temps de 35 heures semaines ;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'embaucher de façon permanente, madame Marie-Claude Mercier au titre d'agente culturelle et de chargée de projets selon les conditions et modalités du contrat;

QUE monsieur le Maire. Jonathan V. Bolduc et madame la directrice générale, madame Kathleen Veilleux soient mandatés de signer les contrats.

ADOPTÉE

2020-02-023

**CONTRAT DE TRAVAIL : ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 7 janvier 2019, madame Sarah Veilleux est à l'emploi de la municipalité de Saint-Victor ;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'embauche permanente de madame Sarah Veilleux lors de la séance du conseil du 5 août 2019;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater monsieur le maire, Jonathan V. Bolduc et la directrice générale secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de madame Sarah Veilleux, adjointe administrative.

ADOPTÉE

2020-02-024

**MANDAT HDO : FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

ATTENDU l'offre de service de la firme HDO Hainse développement organisationnel ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire former son personnel pour de l'amélioration continue de ses employés ;

ATTENDU QUE l'objectif premier est de développer les compétences du gestionnaire par un accompagnement individualisé;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme HDO selon les termes et modalités du contrat.

ADOPTÉE

2020-02-025

**TECHNI-CONSULTANT : ASSISTANCE GÉNÉRALE ANNUELLE**

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Techni-consultant datée du 13 janvier 2020 pour le renouvellement du mandat d'assistance générale pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE l'offre est divisée, comprenant une partie forfaitaire et une partie horaire;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Techni-Consultant pour un service de première ligne en lien avec les infrastructures municipales pour un montant de 8 500 \$ plus taxes pour l'année 2020.

ADOPTÉE

2020-02-026

**TECHNI-CONSULTANT : ACCOMPAGNEMENT - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)**

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Techni-consultant pour l'accompagnement -Installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) datée du 27 janvier 2020 ;

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Techni-Consultant pour l'accompagnement du projet d'installations de compteurs d'eau dans les industries commerces et institutions pour un montant forfaitaire de 4 950\$ avant taxes.

ADOPTÉE

2020-02-027

**TECHNI-CONSULTANT : ACCOMPAGNEMENT – MISE EN PLACE DE LA GESTION DE LA VITESSE, DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Techni-consultant pour l'accompagnement

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Techni-Consultant pour l'accompagnement du projet de la modification du règlement 117-2015 sur la circulation stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la Municipalité de Saint-Victor au montant forfaitaire de 14 950\$ taxes et déplacements en sus.

ADOPTÉE

2020-02-028

**STANTEC : ÉVALUATION DE LA VALEUR DU DROIT D'UTILISATION DES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite garantir des disponibilités de débits et de charges aux nouveaux promoteurs qui s'établissent sur notre territoire;

ATTENDU QUE les bassins de traitements des eaux usées disposent d'une grande capacité de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE près de 80% de la capacité des étangs aérés sont réservés à l'entreprise Lainages Victor Ltée;

ATTENDU l'offre des Lainages Victor Ltée à vendre une partie des charges réservées.

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder un mandat à la firme d'ingénieur Stantec pour

l'évaluation de la valeur du droit d'utilisation des étangs aérés au montant forfaitaire de 5 000\$ avant taxes.

ADOPTÉE

2020-02-029

**MANDAT ÉCHO-TECH : MESURES DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a mandaté la firme Écho-Tech H2O le 2 juillet 2019 pour mesure l'accumulation des boues à l'usine d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE lors de l'échantillonnage en juillet 2019, il est noté qu'une évaluation des boues serait requise en 2020.

ATTENDU les obligations imposées par le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (ROMAEU) de reprendre une mesure des boues dans les étangs

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'accorder un mandat à la firme Écho-Tech H2O pour mesurer les boues aux étangs aérés pour un montant de 1960\$ avant taxes.

Que, sur demande, des échantillons de boues au coût de 175\$ chacun peuvent aussi être prélevés conformément au protocole d'échantillonnage proposé par le ministère.

ADOPTÉE

2020-02-030

**MANDAT JOHANNE LESSARD: COLLECTION ROBBERT FORTIN**

ATTENDU QUE nous avons en main la collection d'œuvres d'art de monsieur Robbert Fortin ;

ATTENDU QUE les œuvres d'art ont besoin d'être nettoyées et d'être inventoriées afin qu'elles soient rafraîchies;

ATTENDU QUE madame Johanne Lessard à une expertise dans le domaine ;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de mandater madame Johanne Lessard selon les conditions et modalités inscrites au contrat de service;

QUE madame Kathleen Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à signer le contrat de service.

ADOPTÉE

2020-02-031

**MANDAT FRANCE DESMARAIS : COLLECTION ROBBERT FORTIN**

ATTENDU QUE nous avons en main la collection d'œuvres d'art de monsieur Robbert Fortin ;

ATTENDU QUE les œuvres d'art ont besoin d'être nettoyées et d'être inventoriées ;

ATTENDU QUE madame France Desmarais à une expertise dans le domaine ;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de mandater madame France Desmarais, selon les conditions et modalités inscrites au contrat de service;

QUE madame Kathleen Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à signer le contrat de service.

ADOPTÉE

2020-02-032

**DÉROGATION MINEURE : 59A PETITE CORNICHE PIERRE LESSARD**

ATTENDU que M. Pierre Lessard est propriétaire du 59-a, Chemin de la petite corniche;

ATTENDU que M. Lessard désire entreposer sécuritairement son bateau de pêche, équipements nautiques et autres objets;

ATTENDU que M. Lessard projette de construire un garage de 21 pieds x 24 pieds (504 pieds carrés) avec une hauteur de 14 pieds 5 pouces;

ATTENDU que selon les articles 70 et 71 du règlement de zonage, la superficie d'un bâtiment complémentaire ne peut pas être plus grande que celle du bâtiment principal et la hauteur de celui-ci ne peut pas être plus haute que celle du bâtiment principal;

ATTENDU qu'il y a seulement une roulotte sur la propriété et que celle-ci n'est pas considérée comme un bâtiment principal;

ATTENDU que présentement il n'y a pas de bâtiment principal sur le terrain, la superficie à ne pas excéder est donc de « 0 » pour la superficie ainsi que pour la hauteur;

ATTENDU que le terrain ne respecte pas les superficies minimales pour permettre la construction d'un bâtiment principal;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de ne pas octroyer la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La superficie du terrain ne permet pas l'implantation d'un nouveau bâtiment principal

- L'absence de bâtiment principal limite à zéro la superficie maximale et la hauteur autorisée
- La construction d'un bâtiment complémentaire, alors que la superficie ainsi que la hauteur à ne pas dépasser sont de 0, n'est pas considérée comme mineure

ADOPTÉE

2020-02-033

**DÉROGATION MINEURE : 192, CHEMIN DES FONDS :  
LOTISSEMENT NON CONFORME EN ZONE AGRICOLE POUR UNE  
SUCCESSION**

ATTENDU que la succession de Madame Marie-Jeanne Poulin est propriétaire du 192, chemin des fonds;

ATTENDU que la succession projette de morceler le lot en 4 lots pour respecter le testament;

ATTENDU que le lot #1 aura une superficie de 2259,4 m<sup>2</sup> et une largeur de 39.93 m alors que selon l'article 27 du règlement de lotissement la superficie minimale pour un terrain non desservie en dehors du corridor riverain est de 3000 m<sup>2</sup> et la largeur minimale est de 50 m;

ATTENDU que le lot #2 aura une superficie de 1960.6 m<sup>2</sup> et une largeur de 0 m alors que selon l'article 27 du règlement de lotissement la superficie minimale pour un terrain non desservie en dehors du corridor riverain est de 3 000 m<sup>2</sup> et la largeur minimale est de 50 m. Ce nouveau lot sera contigu au lot 4 770 845 et appartiendra au même propriétaire. Le lot 4 770845 est adjacent au chemin des fonds avec une largeur de 30.48 m;

ATTENDU que le lot #3 aura une superficie de 1547.3 m<sup>2</sup> alors que selon l'article 27 du règlement de lotissement la superficie minimale pour un terrain non desservie en dehors du corridor riverain est de 3 000 m<sup>2</sup>;

ATTENDU que le lot #4 aura une largeur de 0 m de large alors que selon l'article 27 du règlement de lotissement la superficie minimale pour un terrain non desservie en dehors du corridor riverain est de 3 000 m<sup>2</sup> et la largeur minimale est de 50 m;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes;

- La modification du plan de lotissement testamentaire nécessiterait une autorisation de la CPTAQ pour être autorisée et ceci nécessite des délais beaucoup plus longs pour finaliser la succession;
- Le lotissement n'a pas pour effet de permettre d'autres usages et que tout projet sur les lots créer peuvent tout de même nécessiter une autorisation de la CPTAQ pour être autorisés;

ADOPTÉE



2020-02-034

**DÉROGATION MINEURE : 298 RUE PRINCIPALE : SUBDIVISION DU PRESBYTÈRE, ÉGLISE ET CIMETIÈRE**

ATTENDU que la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-Beauce est propriétaire du 298, rue principale;

ATTENDU que la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille de Beauce désire séparer le lot 4 770 749 en trois, ce qui permettrait de séparer l'église, le presbytère et le cimetière en trois lots distincts;

ATTENDU que le lot projeté pour le cimetière ne sera pas adjacent à une rue publique. Sa largeur sera donc de 0 mètre alors que selon l'article 25 du règlement de lotissement, la largeur minimale pour un terrain desservi (pour usage de service) est de 18 mètres;

ATTENDU qu'une servitude de passage d'une largeur de 11,49 mètres sera notariée (sur le terrain de l'église) pour permettre l'accès au cimetière;

ATTENDU que la nouvelle limite du lot de l'église créer sera à 1 mètre de l'église (marge de recul arrière) alors que selon l'article 24 du règlement de zonage, la marge de recul arrière minimale pour une église (bâtiment de service) est de 2 mètres;

ATTENDU qu'une servitude de passage pour l'entretien de l'église sera notariée (sur le terrain du cimetière) ;

Proposé par madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Comité consultatif d'urbanisme présent de recommander au conseil municipal d'octroyer la demande de dérogation mineure

ADOPTÉE

2020-02-035

**MANDAT CONSEILLERS FORESTIERS ROY : CONTRÔLE DES MOUSTIQUES 2020**

ATTENDU la possibilité élevée de nuisance par les moustiques dans le secteur de Saint-Victor Station, ce qui affecte la qualité de vie des résidents et la mise en valeur du territoire ;

ATTENDU l'offre de l'entreprise CFROY pour la reconduction des travaux de contrôle biologique des moustiques pour 2020 ;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accorde à l'entreprise CFROY, le contrôle biologique des moustiques pour l'été 2020 au montant de 12 882.15\$ avant les taxes et selon les termes du contrat.

ADOPTÉE

2020-02-036

**LES COMPTES**

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'adopter les comptes pour le mois de février.

Association des Directeurs Municipaux	1 820.42 \$
Eric Mathieu	16.04 \$
David Payeur	116.23 \$
Robert Jacques	97.72 \$
Simon Busque	16.68 \$
Michael Grenier	105.46 \$
Steve Bureau	26.40 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	483.00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	362.25 \$
Téléphone St-Victor	525.77 \$
Télus Mobilité	197.05 \$
PitneyWorks	230.95 \$
Groupe Ultima	66 188.00 \$
Planiftime	2 146.56 \$
PG Solutions	8 013.76 \$
Hydro-Québec	3 138.95 \$
Hydro-Québec	2 185.00 \$
Visa Desjardins	60.67 \$
Nancy Lagueux	189.71 \$
Nancy Lagueux	379.42 \$
Nancy Lagueux	379.42 \$
Hydro-Québec	7 884.11 \$
Amilia	9.20 \$
Marc-André Paré	592.88 \$
10679313 Canada (radio FM101,5)	402.41 \$
Radio Beauce	741.58 \$
Equiparc	5 990.20 \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	110.00 \$
Aqua Beauce	24.00 \$
Magasin Coop	611.43 \$
Garage Bizier	345.87 \$
CAUCA	338.03 \$
Escouade Canine MRC 2017	360.00 \$
Macpek	2 372.62 \$
Renaud Bray	31.45 \$
Tourisme Chaudière-Appalaches	566.83 \$
Pneus Beaucerons	175.94 \$
Pluritec	3 564.23 \$
Ferme Louisther	258.69 \$
Sani-Thetford (2000)	896.81 \$
Construction Benoit Pépin	386.32 \$
Jessie Rancourt Poulin	362.17 \$
Energir	2 321.49 \$
PJB Industries	3 266.44 \$
FNX Innov	3 104.33 \$
Energies Sonic	12 155.71 \$
Cordonnerie Bureau	101.17 \$
Solutions GA	1 372.11 \$

Pitney Bowes	228.10 \$
Groupe CT	94.28 \$
Trans continental Distribution	601.23 \$
Entreprise P.E. Jacques	57.49 \$
Traction	654.31 \$
Association des chefs en sécurité incendie du Québec	310.43 \$
Centre du Camion de Beauce	3 131.30 \$
Hercule Fortin Inc.	83.57 \$
CITAM 311	2 630.06 \$
Laforest Nova	1 597.06 \$
Remorques du Nord	2 087.79 \$
DEBB	226.64 \$
Enseignes de Beauce	1 431.44 \$
Prodesign	218.45 \$
Centre du Camion Amiante	949.39 \$
Formiciel	556.62 \$
Réseau Biblio	12 578.45 \$
Municipalité de Saint-Éphrem	825.24 \$
Équipement Bureau Demers	176.43 \$
Usinage Xpress de Beauce	26.82 \$
Robitaille Équipement	404.71 \$
Pharmacie Stéphanie Roy	45.15 \$
Priorité StraTJ	216.79 \$
Librairie Sélect	267.33 \$
Sel Warwick	8 546.04 \$
<b>TOTAL</b>	<b>172 970.60 \$</b>

ADOPTÉE

2020-02-037

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance ordinaire est levée.

ADOPTÉE

---

**Jonathan V. Bolduc**  
Maire

---

**Kathleen Veilleux**  
Directrice générale  
secrétaire-trésorière